DU BRUIT...

17 899 F.cfp d'amende(2)

BOUM BADUM BOUM

PROTÉGEONS NOS ESPACES NATURELS(1)

(1) - Arrêté n° 1485 PR du 27 septembre 2011 classant les sites et monuments naturels de Polynésie française dans l'une des catégories prévues par la délibération sur la protection de la nature.
(2) - Loi du pays n° 2012-3 du 23 janvier 2012 portant modification du code de l'environnement de la Polynésie française.

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT